

APPRECIATIONS DU CHEF DE JURIDICTION et RESUME DE L'ENTRETIEN PREALABLE

Nom :
 Nom d'usage :
 Situation de famille :
 Fonctions exercées :

Nom marital :
 Prénom :

Juridiction :

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE DU MAGISTRAT

(à remplir par le chef de juridiction dans le cadre hypothétique où celui-ci ne serait pas totalement en accord avec la description apportée par le magistrat)

Le présent document, à remplir par le chef de juridiction, est divisé en 4 thèmes et est clôturé par une appréciation d'ordre général.

Pour chacun des thèmes, il convient de rédiger une appréciation littéralement illustrée par le tableau correspondant. Vous trouverez ci-dessous la définition de certaines rubriques.

Chaque tableau comporte un tronc commun, qui doit être rempli pour tous les magistrats. La colonne "non renseigné" ne peut être utilisée que très exceptionnellement (mutation très récente, rubrique non pertinente eu égard aux fonctions exercées).

Dans les tableaux I-B, II, les rubriques complémentaires figurant sous la mention "selon les fonctions ou attributions", ne doivent être remplies que si elles correspondent aux attributions ou aux fonctions exercées par le magistrat, qui aurait été évidemment précisées.

I-A - APTITUDES PROFESSIONNELLES GENERALES

Capacité à décider : il s'agit, pour le magistrat, de la capacité à décider les litiges qui lui sont soumis, à prendre les mesures relevant de sa compétence ou à orienter les affaires vers un délai de résolution raisonnable.

Capacité d'écoute et d'autorité : ce critère requiert notamment l'ouverture d'esprit, l'attention et le respect portés à autrui et notamment au justiciable dans l'exercice des fonctions.

Capacité d'adaptation aux situations nouvelles : ce critère permet d'apprécier notamment la capacité du magistrat à s'adapter à des changements d'afiliation, à des transformations structurales ou comportementales de son service, aux évolutions législatives ou procédurales, aux techniques modernes, à des situations imprévues.

I-B - APTITUDES PROFESSIONNELLES JURIDIQUES ET TECHNIQUES

Capacité à utiliser ses connaissances juridiques : ce critère permet d'appréhender la capacité à analyser et à apprécier une situation de fait et de droit et à lui apporter une solution par un raisonnement juridique approché.

Attitude à la direction des débats d'autorité ou aux réquisitions orales : cette rubrique permet de rendre compte de la capacité à s'exprimer avec clarté et élégance, à exposer les différentes dimensions de l'affaire, à conduire les débats ou à intervenir avec pertinence.

Attitude à la conduite de réunions : ce critère s'applique plus particulièrement à des activités de nature autre que juridictionnelle, essentielles à l'administration centrale, en détachement ou en mission.

Attitude à constituer et à conserver un dossier : cette rubrique s'applique aux magistrats du siège et du parquet qui sont appelés à constituer des dossiers et via leur capacité à les élaborer de manière claire, structurée et aisément exploitable.

II - APTITUDES A L'ORGANISATION ET A L'ANIMATION

Capacité à conduire une action spécifique ou à animer un service ou une juridiction : cette rubrique permet d'apprécier la capacité du magistrat à maîtriser des formations d'animation en remettant l'achèvement et en faisant, le cas échéant, accepter le changement.

Capacité à fixer des objectifs et déterminer les moyens humains et matériels nécessaires : cette rubrique concerne particulièrement les magistrats qui exercent des responsabilités administratives ou qui sont susceptibles d'en exercer.

III - ENGAGEMENT PROFESSIONNEL

Préférence de travail et efficacité : cette rubrique doit permettre d'apprécier la capacité du magistrat à traiter, dans les meilleures conditions, sur les plans qualitatif et quantitatif, les affaires dont il a la charge.

Actualisation et perfectionnement des connaissances : cette rubrique est destinée à apprécier, dans le cadre des besoins de formation les initiatives ou actions entreprises par le magistrat pour actualiser ou perfectionner ses connaissances ou ses méthodes de travail.

Relations professionnelles avec les autres institutions : cette rubrique vise à apprécier la qualité des relations professionnelles entretenues, selon les fonctions ou attributions du magistrat avec les autorités de justice, les services de police ou de gendarmerie, les administrations, les collectivités territoriales, les associations, les services accueillants, etc...

I-A - Appréciations littérales sur les APTITUDES PROFESSIONNELLES GÉNÉRALES

I-B - Appréciations littérales sur les APTITUDES PROFESSIONNELLES JURIDIQUES et TECHNIQUES

II - Appréciations littérales sur les APTITUDES à l'ORGANISATION et à l'ANIMATION

III - Appréciations littérales sur l'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL

Appréciations générales : elles portent essentiellement sur les ressources de formation et les fonctions assumées le stagiaire est en stage.

I-A - Aptitudes professionnelles générales

	Excellente	Bon	Très Bon	Satisfaisante	Mauvaise
Capacité à décider					
Bon sens et jugement					
Force de caractère et maturité de soi					
Sens des responsabilités					
Capacité d'écoute et d'échange					
Esprit d'initiative					
Capacité d'adaptation aux situations nouvelles					

Non renseigné

I-B - Aptitudes professionnelles juridiques et techniques

	Excellente	Bon	Très Bon	Satisfaisante	Mauvaise
Precision et élégance des connaissances juridiques					
Capacité à utiliser ses connaissances juridiques					
Esprit de synthèse					
Qualité de l'expression écrite					

Non renseigné

Selon les fonctions ou attributions :

Capacité à la direction des audiences ou aux réquisitions orales					
Capacité à la conduite des réunions					
Capacité à constituer et à dérouler un dossier					
Connaissance du contexte socio-économique dans lequel s'exerce l'activité					

Non renseigné

II - Appréciations littéraires sur les APTITUDES à l'ORGANISATION et à l'ANIMATION

	Excellent	Bon	Très Bon	Satisfaisant	Mauvais
Capacité à s'organiser dans l'exercice de son activité					

Non renseigné

Selon les fonctions ou attributions :

Capacité à conduire une session, à animer un service ou une juridiction					
Capacité à exercer l'autorité					
Capacité à gérer les biens, immobiliers, équipement...)					
Capacité à fixer des objectifs et à mettre en œuvre les moyens nécessaires					

Non renseigné

III - Appréciations littéraires sur l'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL

	Excellent	Bon	Très Bon	Satisfaisant	Mauvais
Disponibilité et dévouement au service					
Précision de travail et efficacité					
Intérêt et participation au fonctionnement général et à la vie de la juridiction					
Actualisation et perfectionnement des connaissances et des méthodes					
Intérêt porté aux greffes ou échéanciers, relations avec les fonctionnaires					
Relations professionnelles avec les magistrats					
Relations professionnelles avec les autres institutions					
Capacité à représenter le service, la juridiction ou l'institution judiciaire					

RESUME DE L'ENTRETIEN PREALABLE

(rédigé par le supérieur hiérarchique)

Fait le :
Qualité :

Nom :
Prénom :
Signature :

Pris connaissance le :

Signature du magistrat intéressé :